

Cote du document: EB 2016/117/R.24
Point de l'ordre du jour: 19
Date: 2 mars 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Administrateur principal de programme
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

David Hartcher
Responsable financier principal
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2133
courriel: d.hartcher@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-septième session
Rome, 13-14 avril 2016

Pour: Information

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

I. Généralités

1. Par sa résolution 141/XXIX/Rev.1 adoptée le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a modifié l'Accord portant création du FIDA afin d'y introduire le "mécanisme de soutenabilité de la dette", qui devenait ainsi la troisième forme de financement du Fonds à côté des prêts et dons habituels. Cette modification a pris effet le 22 décembre 2006. En vertu de l'Accord modifié du FIDA, le plafonnement des dons à un huitième des ressources engagées pour un exercice donné ne s'applique donc pas aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). L'Accord retient toutefois l'obligation faite au Conseil d'administration, s'agissant du financement au titre du CSD, de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
2. À sa quatre-vingt-dixième session, tenue en avril 2007, le Conseil d'administration a recommandé (document EB 2007/90/R.2) que le FIDA applique un CSD régissant le choix du type d'aide financière aux pays habilités à bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables, afin que les États membres réduisent leur risque de futur surendettement et parviennent globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux.
3. L'application du CSD a sensiblement modifié l'appui financier du FIDA aux projets et programmes, régi par le Système d'allocation fondé sur la performance, dans les pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Fonds accorde désormais son appui financier sur les bases suivantes: i) pour les pays à faible soutenabilité de la dette, 100% de dons; ii) pour les pays à soutenabilité moyenne de la dette, 50% de dons et 50% de prêts; et iii) pour les pays à soutenabilité élevée de la dette, 100% de prêts.
4. L'application du CSD a accru le pourcentage des dons dans les projets et programmes du FIDA. De ce fait, le coût le plus important pour le FIDA sera lié au montant des remboursements du principal non perçus sur les ressources accordées sous la forme de dons au titre du CSD plutôt que sous la forme de prêts. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a entériné, à sa quatre-vingt-dixième session, la formule du paiement au fur et à mesure pour le principal non recouvré et a recommandé que, à partir de 2008, la direction rende compte chaque année au Conseil d'administration, à sa session d'avril, du montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du CSD¹.
5. Le Conseil d'administration est saisi chaque année d'un rapport indiquant le montant des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes qui n'ont pas été perçus en relation avec les dons approuvés au titre du CSD, et notamment de l'effet, le cas échéant, de toute réduction ou annulation partielle (ou totale).
6. Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session, le FIDA établira et présentera lors de la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA un rapport sur son expérience

¹ Modalités proposées pour l'application d'un cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA (EB 2007/90/R.2)

et celle d'autres institutions financières multilatérales² depuis leur adoption du CSD en ce qui concerne le montant effectif et estimatif des pertes nettes pour non-recouvrement de la commission de service. Le rapport contiendra également des propositions sur de futures modalités de compensation, le cas échéant. À cet égard, le FIDA a présenté un examen de la situation du Cadre pour la soutenabilité de la dette au Conseil d'administration en décembre 2013³.

7. Afin que le Conseil reste dûment informé, la direction lui communiquera des informations sur l'effet réel de l'application du CSD pour l'aider à apprécier l'impact du Cadre sur les ressources financières du Fonds.

II. Projets et programmes approuvés au titre du CSD en 2015

8. Le tableau 1 énumère les 12 projets et programmes approuvés en 2015 au titre du CSD. La valeur totale, en droits de tirage spéciaux (DTS), était d'environ 160,5 millions de DTS (équivalant à environ 222,5 millions d'USD)⁴, soit quelque 16,1% de l'ensemble du programme de travail pour 2015.

III. Paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus

9. Le tableau 2 présente le montant estimatif des remboursements du principal et des commissions de service nettes non perçus en raison des dons approuvés au titre du CSD entre 2007 et 2015. Dans le document EB 2007/90/R.2, il était indiqué que l'application du CSD pourrait entraîner pour le FIDA une perte de 42,67 millions d'USD pour non-remboursement du principal, essentiellement au cours de la période de la onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) (2019-2021) en raison du montant cumulé des dons approuvés au titre du CSD à partir de 2007 (en partant du principe que le CSD serait maintenu jusqu'à la fin de la période couverte par FIDA11). Ce montant prévisionnel a été légèrement relevé à 42,74 millions d'USD au total⁴, parallèlement à l'expansion du programme de travail, compensant intégralement l'impact négatif de l'appréciation du taux de change USD/DTS depuis 2007.
10. Comme le montre le tableau 2, le montant total du principal non perçu en raison des dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2015 s'élève à 1 010,9 millions de DTS (équivalant à 1 400,8 millions d'USD)⁴. Pour la période couverte par FIDA10, les États membres ont commencé à compenser le FIDA pour ce montant et feront de même pour les reconstitutions futures.
11. Aux termes de la section II de la résolution 186/XXXVIII sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA, adoptée par le Conseil des gouverneurs le 17 février 2015, les contributions de compensation au titre du CSD durant la période couverte par FIDA10 et destinées à compenser le Fonds pour le principal non recouvert sont acceptées. On trouvera à l'annexe 3 du document EB 2015/116/R.27 une liste détaillée, au 31 décembre 2015, des fonds versés par les États membres pour la compensation au titre du CSD.

² L'Association internationale de développement (IDA) a examiné la question dans le cadre de ses débats sur la seizième reconstitution de ses ressources (IDA16), qui se sont achevés en décembre 2010. Compte tenu du différé d'amortissement de 10 ans applicable aux crédits accordés par l'IDA à des conditions ordinaires, IDA16 a été la première reconstitution à financer les remboursements de principal non recouverts résultant des dons octroyés. Les membres de l'IDA ont réaffirmé le principe de base selon lequel les dons ne devaient pas réduire la capacité future de l'Association à appuyer la réduction de la pauvreté et le développement. Ils ont noté que l'Association aurait besoin de financements supplémentaires durant la période d'IDA16 pour compenser les crédits non recouverts du fait des dons et ont été d'avis que ces financements devaient être inclus dans les engagements financiers globaux de l'IDA durant IDA16 sur la base d'une répartition équitable des charges.

³ EB 2013/110/R.31/Rev.2.

⁴ Taux de change du Fonds monétaire international (FMI) au 31 décembre 2015.

Tableau 1
Dons approuvés en 2015 au titre du CSD
(en milliers de DTS)

<i>Région et pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant</i>
Afrique de l'Ouest et du Centre		
République démocratique du Congo	Projet d'appui au secteur agricole dans la Province du Nord-Kivu (PASA-NK)	12 100
Gambie	Projet national de développement de la gestion des terres agricoles et de l'eau	5 025
Guinée-Bissau	Projet d'appui au développement économique dans les régions du Sud (PADES)	3 370
Niger	Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder	17 250
Afrique orientale et australe		
Burundi	Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles	14 250
Burundi	Programme de développement des filières – Phase II (PRODEFI-II)	26 100
Malawi	Programme de développement de l'irrigation dans les zones rurales	19 350
Mozambique	Programme de promotion des marchés ruraux (PROMER)	8 940
Asie et Pacifique		
Afghanistan	Appui en faveur du programme prioritaire national 2	34 450
Népal	Projet de promotion des entreprises rurales et des envois de fonds – Samriddhi	11 950
Îles Salomon	Programme de développement rural – Phase II	1 570
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe		
Tadjikistan	Projet de développement de l'élevage et des pâturages – Phase II	6 200
Total 2015		160 535
Solde reporté		851 959
Ajustement tenant compte des annulations de l'année précédente		(1 565)
Total général		1 010 929

Tableau 2

**Paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus:
Dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvés pour la période 2007-2015**
(en droits de tirage spéciaux)

<i>Application du CSD</i>	<i>Année</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Décaissés</i>	<i>Principal</i>	<i>Commissions de service à 0,75%</i>	<i>Total</i>	<i>Total par reconstitution</i>
VII	2007	63 709 216	1 219 669		9 148	9 148	145 649
	2008	70 698 351	3 730 310		37 125	37 125	
	2009	122 556 935	8 300 214		99 376	99 376	
VIII	2010	97 305 451	24 475 150		282 940	282 940	2 119 482
	2011	136 095 727	46 531 035		631 923	631 923	
	2012	203 935 000	76 359 451		1 204 619	1 204 619	
IX	2013	92 835 000	93 467 726		1 905 627	1 905 627	7 943 538
	2014	63 258 000	103 599 031		2 682 619	2 682 619	
	2015	160 535 000	89 689 672		3 355 292	3 355 292	
X	2016		87 918 278		4 013 656	4 013 656	17 335 627
	2017		91 640 208	1 224 444	4 699 935	5 924 379	
	2018		83 326 859	2 082 826	5 314 766	7 397 591	
XI	2019		76 832 464	5 724 157	5 874 451	11 598 608	46 564 953
	2020		71 346 302	9 764 820	6 365 850	16 130 669	
	2021		66 116 143	12 047 959	6 787 717	18 835 676	
XII	2022		36 154 138	16 610 074	6 967 747	23 577 821	87 577 492
	2023		25 175 966	23 721 918	7 030 713	30 752 631	
	2024		25 046 063	26 206 397	7 040 644	33 247 040	
XIII	2025			29 330 391	6 844 338	36 174 729	115 927 298
	2026			33 376 725	6 624 602	40 001 326	
	2027			33 376 725	6 374 518	39 751 243	
XIV	2028			33 376 725	6 124 435	39 501 159	117 753 227
	2029			33 376 725	5 874 351	39 251 076	
	2030			33 376 725	5 624 268	39 000 992	
XV	2031			33 376 725	5 374 184	38 750 909	115 502 476
	2032			33 376 725	5 124 101	38 500 825	
	2033			33 376 725	4 874 017	38 250 742	
XVI	2034			33 376 725	4 623 934	38 000 658	113 251 724
	2035			33 376 725	4 373 850	37 750 575	
	2036			33 376 725	4 123 767	37 500 491	
XVII	2037			33 376 725	3 873 683	37 250 408	111 000 973
	2038			33 376 725	3 623 600	37 000 324	
	2039			33 376 725	3 373 516	36 750 241	
XVIII	2040			33 376 725	3 123 433	36 500 157	108 750 221
	2041			33 376 725	2 873 349	36 250 074	
	2042			33 376 725	2 623 266	35 999 990	
XIX	2043			33 376 725	2 373 182	35 749 907	106 499 470
	2044			33 376 725	2 123 099	35 499 823	
	2045			33 376 725	1 873 015	35 249 740	
XX	2046			33 376 725	1 622 932	34 999 656	102 165 893
	2047			33 376 725	1 372 848	34 749 573	
	2048			31 293 899	1 122 765	32 416 664	
XXI	2049			30 210 966	888 302	31 099 268	80 513 716
	2050			26 498 967	661 962	27 160 929	
	2051			21 790 056	463 462	22 253 518	
XXII	2052			17 268 909	300 278	17 569 187	35 984 459
	2053			10 724 484	171 003	10 895 487	
	2054			7 428 973	90 812	7 519 785	
XXIII	2055			4 711 495	35 336	4 746 831	4 746 831
	2056						
	2057						
Total		1 010 928 680	1 010 928 680	1 010 928 680	162 854 349	1 173 783 030	1 173 783 030

Note: les données relatives aux décaissements à partir de 2016 inclus reposent sur des estimations et le calcul du taux d'intérêt repose sur les décaissements pour le début de l'année.